

Cadre général

Ce salon est ouvert aux peintres et sculpteurs.

L'inscription se fait directement sur le site internet : www.salondartverrieres.fr

Le fait de se porter candidat implique l'acceptation du présent règlement sans restriction.

Chaque artiste peut proposer 1 à 3 œuvres dont 2 peuvent être retenues par le Jury au maximum. Les photos de ces œuvres, réalisées par vos soins, sont présentées au Jury indépendant et souverain qui procède à la sélection d'une ou deux œuvres.

Seules les œuvres sélectionnées par le Jury seront présentées au salon.

En cas de ventes, avant ce salon, nous contacter.

Chaque artiste sélectionné a la possibilité d'exposer gratuitement une petite œuvre au format imposé (voir page suivante)

Les artistes fixent le prix de vente de leurs œuvres. En cas de vente, grâce au Salon de Printemps, ceux-ci s'engagent à reverser 15% du prix de la vente à l'Association Salon d'Art sous forme de don et à fournir copie de la facture en tant que justificatif comptable.

Le Salon de Printemps décernera un Prix Peinture et un Prix Sculpture dotés chacun d'un montant de 500€.

La signalétique des œuvres sur le salon est assurée par nos soins.

Le Comité d'organisation se charge, de manière incontestable, de l'accrochage et de la disposition des œuvres sans recours de la part des exposants.

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin du salon. Le Comité d'organisation n'est pas tenu responsable des œuvres non retirées après la date prévue au calendrier.

L'association ne prend pas en charge l'assurance des œuvres exposées et décline toute responsabilité pour les dommages éventuels causés aux œuvres.

Par la signature du présent règlement l'artiste renonce à tout recours contre l'association.

Chaque artiste exposant peut contracter une police d'assurance personnelle s'il le souhaite.

Procédure d'inscription

1- Renseigner votre fiche directement sur le site.

- Enregistrer les photos des œuvres au format JPEG haute résolution à 300dpi - taille minimale 300dpi.
- **Repérer obligatoirement les fichiers images** : Nom d'artiste, titre de l'œuvre, format jpg.
- Pensez à réaliser vos photos sur un fond neutre.

2 - Préparer votre envoi à la Secrétaire du salon

- Imprimer votre fiche d'inscription à partir du site,
- Préparer deux chèques séparés de 55€ et 20€ à l'ordre de « Association salon d'Art''

REGLEMENT

Salon d'Art de Verrières le Buisson 2024

Espace Bernard Mantiene – 3, voie de l'Aulne
Exposition ouverte au public du **samedi 9 mars au dimanche 17 mars**

Catégorie	Format - Taille	Droit d'accrochage 1 ^{ère} œuvre	Droit d'accrochage 2 ^{ème} œuvre
Peintures, œuvres sur papier	de 60x50cm minimum à 130x130cm maximum (*)	55€ adhésion 15€ incluse	20 €
Sculptures	Sans limite de format et selon les possibilités d'exposition (**)	55€ adhésion 15€ incluse	20 €

(*) Attention, un diptyque doit être composé comme tel et ne posséder qu'une signature, le format total du diptyque est limité à 160 cm de largeur maximum.

(**) Les sculptures de grands formats feront l'objet d'une étude particulière. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser une œuvre ou d'en demander le remplacement.

Formats imposés pour les petites œuvres : 30x30cm non encadrées pour les peintures ; h30cm maximum pour les sculptures.

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour des chèques en cas de non-sélection.

Le dossier complet doit être envoyer à : Huguette Chauvet
3, allée des Renardeaux
92160 Antony

Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas pris en compte

Calendrier

Date limite d'inscription : **lundi 8 janvier 2024**

Dépôt des œuvres : **lundi 4 mars ou mardi 5 mars entre 14h et 19h** (date à confirmer)

Dispositions pratiques :

- Présentation des peintures sans encadrement.
- Certaines œuvres sur papier peuvent être présentées sous-verre avec attaches obligatoires (pincettes interdites)
- Système d'accrochage fiable et pitons positionnés à l'intérieur du châssis.
- Mention obligatoire au dos de l'œuvre : son titre et le nom de l'artiste.
- Socle colonne blanche, stable, adapté au format, à fournir pour chaque sculpture exposée.

Vernissage et remise des prix : **vendredi 8 mars à partir de 18h30**

Clôture et reprise des œuvres : **dimanche 17 mars à 18h**